

42^{ème} CROSS DU PLAN D'EAU DE DOMPIERRE SUR BESBRE

REGLEMENT

Organisation :

L'EACCD organise la 42^{ème} édition Du Cross du Plan d'eau de Dompierre sur Besbre, le dimanche 17 novembre 2024. L'accès au parcours et aux installations, que ce soit pour les coureurs, les accompagnateurs ou les spectateurs, est soumis aux règles sanitaires en vigueur à la date de l'évènement.

Programme : ci-joint

Participation :

L'épreuve est ouverte aux licencié(e)s et aux non licencié(e)s.

Chaque participant majeur doit présenter :

- une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, ou un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. *Les autres licences délivrées par la FFA (Santé et Encadrement) ne sont pas acceptées.*
- une attestation (papier, électronique ou de type QR Code) indiquant que la personne a réalisé le Parcours de Prévention Santé (ou « PPS ») mis en place par la FFA, accessible par le lien <https://pps.athle.fr/>. Pour être valable, le PPS doit avoir été effectué au maximum trois mois avant la date de la manifestation à laquelle la personne souhaite s'inscrire.
- *Les licences qui étaient acceptées dans la réglementation 2023-2024 (FCD, FFS, FFH, FSPN, ASPTT, FSCF, FSGT, UFOLEP), ne sont plus acceptées.*

Pour les mineurs et les personnes exerçant l'autorité parentale renseignent conjointement un questionnaire relatif à son état de santé. À défaut, elles sont tenues de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline concernée datant de moins de six mois.

Tarif :

Gratuit pour les licenciés FFA.

5€ pour les non-licenciés.

Inscription et retrait des dossards :

Les inscriptions seront acceptées jusqu'au 15/11/2024. Le coureur doit adresser son n° de licence ou son attestation du PPS (ou son questionnaire de santé pour les mineurs) :

- Par courrier à Bernard CHAPON, 105 rue du Docteur Rouis, 03290 DOMPIERRE-SUR-BESBRE
- Ou de préférence par mail à bernard.chapon@orange.fr. Dans ce cas, le règlement éventuel des 5€ se fera au retrait du dossard.

Seul un dossier d'inscription complet permettra le retrait du dossard.

Aucune inscription ne sera prise sur place.

Les dossards sont à retirer au point de retrait. Un seul représentant par club retirera l'enveloppe.

Départ / Arrivée :

Le départ est situé au Parc des Percières. L'arrivée a lieu dans le Parc de la Roseraie.

Sécurité :

Le dispositif de sécurité est assuré par les signaleurs de l'organisation et les secouristes de l'UNASS.

Ravitaillement :

Il n'y a pas de ravitaillement sur le parcours.

Un point de restauration et une buvette sont installés sous « la Guinguette ».

Services :

Toilettes, vestiaires et douches sont disponibles.

Classements et récompenses :

Les récompenses des EA seront remises aux responsables de club. Celles des PO (médailles) seront données à l'arrivée. Les autres récompenses seront remises au podium.

Droit à l'image :

Les concurrents autorisent les organisateurs à utiliser les images sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation à l'épreuve, sur tous les supports.